



## QUESTIONS ET RÉPONSES

### RFx002170 – DP sur les services de gestion des voyages

Date : Le 5 septembre 2023

No.	Proponent's Question	CMHC Response
1	<p>1,1 Dans la partie 2 du PDD, au paragraphe 2.1.1, vous dites : « Les exigences de présentation obligatoires seront examinées afin de déterminer quelles propositions répondent à toutes ces exigences au moment de la présentation de la proposition, comme les licences ou les certificats. » Cependant, aucune certification ou licence n'est mentionnée à l'annexe C – 1. Quels certificats ou licences attendez-vous de nous?</p> <p>1,2 Habituellement, nous fournissons un ensemble de documents administratifs pour nos demandes, comme le Registraire des entreprises, l'attestation d'assurance et l'attestation de Revenu Québec. Sauf erreur, ces documents ne sont pas requis pour notre réponse. Y a-t-il des documents administratifs particuliers auxquels vous vous attendez de notre part?</p> <p>1,3 Si vous n'avez pas besoin de documents supplémentaires, nous comprenons que notre réponse devra inclure la DP avec nos pièces terminées, ainsi que l'annexe C-1 et l'annexe B. Est-ce exact?</p>	<p>1,1 Il est obligatoire de remplir l'annexe A.</p> <p>1,2 Les documents obligatoires demandés seraient énumérés à l'annexe A et/ou à l'annexe C. D'autres documents administratifs peuvent être présentés à titre d'information, mais ne sont pas obligatoires.</p> <p>1,3 Oui, c'est exact. De plus, tout changement proposé à l'annexe D – Projet de contrat doit être joint à la soumission.</p>
2	<p>2,1 Les exigences relatives à l'emplacement des données sont-elles négociables?</p> <p>2,2 Pouvons-nous fournir des prix qui ne sont pas fondés sur les transactions, mais plutôt sur le salaire et les avantages sociaux des deux (2) agents spécialisés demandés? Sinon, pour la tarification basée sur les transactions pour les agents dédiés, un engagement minimal de transaction est requis.</p>	<p>2,1 Le critère obligatoire no 16 a été déplacé au critère coté no 13. Veuillez consulter la modification no 1 à la DP.</p> <p>2,2 Veuillez soumettre vos propositions de rechange aux fins d'examen, en consultant l'annexe C qui montre nos récents volumes de ventes.</p>

3	<p>3,1 En remplissant l'annexe B--- appendice 1, nous avons une question concernant les lignes 46 et 47 de l'annexe B « Configuration de la facturation » et « Traitement de la Commission », nous ne comprenons pas de quelles commissions il s'agit. Pourriez-vous nous en dire davantage, s'il vous plaît?</p>	<p>3,1 En remplissant l'annexe B--- appendice 1, nous avons une question concernant les lignes 46 et 47 de l'annexe B « Configuration de la facturation » et « Traitement de la Commission », nous ne comprenons pas de quelles commissions il s'agit. Pourriez-vous nous en dire davantage, s'il vous plaît?</p>
4	<p>4,1 La SCHL s'attend-elle à ce que le volume des voyages revienne aux niveaux pré-touristiques (p. ex., de 2017 à 2019)?</p> <p>4,2 Veuillez faire part du budget annuel de voyage des CSGC pour les trois prochaines années (si les budgets ne sont pas encore définis, veuillez fournir une prévision).</p> <p>4,3 Si vous pouviez changer une chose au sujet de votre entreprise de gestion des voyages actuelle :</p> <p>a. De quoi s'agirait-il?</p> <p>b. pourquoi?</p> <p>c. Si ce changement n'entraîne pas en vigueur, quelle en serait l'incidence sur la SCHL?</p> <p>4,4 Si vous pouviez changer une chose pour améliorer votre outil de réservation en ligne :</p> <p>a. De quoi s'agirait-il?</p> <p>b. pourquoi?</p> <p>c. Si ce changement n'entraîne pas en vigueur, quelle en serait l'incidence sur la SCHL?</p> <p>4,5 Si vous pouviez changer une chose pour améliorer votre expérience de voyage :</p> <p>a. De quoi s'agirait-il?</p> <p>b. pourquoi?</p> <p>c. Si ce changement n'entraîne pas en vigueur, quelle en serait l'incidence sur la SCHL?</p>	<p>4,1 La SCHL n'est pas en mesure de fournir des prévisions sur les volumes de ventes.</p> <p>4,2 Notre plan d'entreprise rendu public comprend notre budget de voyage prévu comme suit :</p> <p>8,3 M pour 2024 7,2 M pour 2025 7,1 M pour 2026</p> <p>4,3 La SCHL ne commente pas le rendement des autres fournisseurs.</p> <p>4,4 La SCHL a demandé des renseignements sur l'outil de réservation en ligne du promoteur.</p> <p>4,5 La SCHL a demandé aux soumissionnaires de décrire en détail l'expérience de voyage qu'ils offrent.</p> <p>4,6 Le programme de voyage de la SCHL utilise les cartes de crédit personnelles des voyageurs comme mode de paiement.</p> <p>4,7 Voir la section 4.6.</p> <p>4,8 La SCHL utilise Microsoft Dynamics 365 FO pour la gestion des dépenses.</p> <p>4,9 La SCHL ne commente pas les outils des autres fournisseurs.</p> <p>4,10 La SCHL a mis en place aujourd'hui toutes les solutions d'atténuation</p>

	<p>4,6 Les voyageurs de la SCHL sont-ils autorisés à faire des réservations de voyage sur leur carte de crédit (personnelle ou d'affaires)?</p> <p>4,7 La SCHL a-t-elle une carte de crédit centralisée qui peut être utilisée pour faire des réservations de voyage?</p> <p>4,8 Quel logiciel de gestion des dépenses la SCHL utilise-t-elle (p. ex., SAP Concur)?</p> <p>4,9 4.9 Quel outil de réservation en ligne la SCHL utilise-t-elle (p. ex., SAP Concur)?</p> <p>4,10 La SCHL a-t-elle en place aujourd'hui les solutions d'atténuation des risques liés aux déplacements suivantes (veuillez indiquer oui/non pour chacune) :</p> <p>a. Avis sur les risques liés à la destination (mises à jour avant et pendant le voyage)</p> <p>b. Suivi des voyageurs en temps réel (mises à jour pendant le voyage)</p> <p>c. Évacuation d'urgence (extraction des voyageurs physiques)</p> <p>d. Assurance voyage - soins médicaux d'urgence</p> <p>4,11 La SCHL a-t-elle une politique de gestion des risques liés aux voyages? Dans l'affirmative, veuillez la joindre.</p> <p>4,12 Si la SCHL a conclu une ou des conventions de transport aérien préférentiels, veuillez fournir le volume des ventes du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour chacun des éléments suivants :</p> <p>a. Air Canada</p> <p>b. Westjet</p> <p>c. Porter</p> <p>4,13 Veuillez indiquer le taux d'achat anticipé (p. ex., nombre moyen de jours entre la réservation et le voyage) du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023</p> <p>4,14 Si la SCHL a conclu une ou des conventions hôtelières préférentielles, veuillez fournir le volume des ventes du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour vos cinq principaux partenaires hôteliers.</p>	<p>des risques liés aux déplacements susmentionnés.</p> <p>4,11 La SCHL se conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor.</p> <p>4,12 Ratio des dépenses de la SCHL par compagnie aérienne du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour chacun des éléments suivants :</p> <p>Air Canada – 44 %</p> <p>WestJet – 14 %</p> <p>Porter – 15 %</p> <p>4,13 Le taux d'achat anticipé de la SCHL est de 55 % réservé 14 jours ou plus à l'avance.</p> <p>4,14 La SCHL n'a pas de convention d'hôtel préférentiel.</p> <p>4,15 La SCHL n'a pas de contrat de location de voiture préféré.</p> <p>4,16 4.16 La SCHL participe au programme de voyages du gouvernement fédéral pour la location d'avions, d'hôtels et de voitures.</p> <p>4,17 La dernière demande de propositions de services de gestion des voyages de la SCHL remonte à 2014.</p> <p>4,18 La SCHL reçoit les propositions après la date limite de clôture des soumissions et ne peut divulguer de renseignements sur d'autres promoteurs.</p>
--	--	--

	<p>4,15 Si la SCHL a des contrats de location de véhicules préférentiels, veuillez fournir le volume des ventes du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour vos trois principaux partenaires de location de véhicules.</p> <p>4,16 La SCHL participe-t-elle au programme de voyage du gouvernement fédéral (p. ex., tarifs préférentiels pour l'avion, l'hôtel et/ou le véhicule)?</p> <p>4,17 Quand la SCHL a-t-elle publié la dernière DP pour des services de gestion des voyages (avant 2023)?</p> <p>4,18 Le CTM en poste participe-t-il à ce processus?</p>	
--	--	--